

Mesdames et messieurs les membres du Comité,

La conversation au sujet de la réforme électorale de la Chambre des communes se confie considérablement. Toute conversation au sujet de la réforme électorale de la Chambre des communes ou du Sénat devrait inclure les deux Chambres. Permettez-moi de préciser.

Une proposition de réforme électorale est effectuée généralement pour trois raisons :

Les Canadiens se dissocient du processus politique, comme en témoigne le taux de participation des électeurs à la baisse.

Le système actuel ne représente pas les valeurs canadiennes de façon adéquate. Cela peut être prouvé en comparant le soutien populaire d'un parti et le pourcentage de sièges dans la Chambre des communes.

En ce qui concerne le Sénat (mais aussi vraisemblablement le Cabinet du premier ministre), assumer un poste n'ayant pas été sélectionné par élection est considéré antidémocratique.

Le problème de participation des électeurs peut être le plus simple à régler et je crois que vous avez déjà entendu plusieurs solutions. Laissez-moi toutefois vous en fournir quelques-unes :

Les électeurs pourraient recevoir un reçu pour un rabais à leur déclaration de revenus. Étant conscient de l'importance du premier vote dans la vie d'un électeur et du fait qu'il est indicatif des votes futurs, le rabais pourrait être ajusté : environ 100 \$ pour les électeurs qui votent pour la première fois, et 25 \$ pour les électeurs assidus. Si nous sommes d'accord que le fait de voter est pour le bien public, nous pourrions peut-être le subventionner. *(La valeur du rabais est arbitraire et pourrait être ajustée pour maximiser l'efficacité et minimiser les frais.)*

Le suivi de la fraude serait simple à effectuer, puisque le nombre total de votes exprimés dans une circonscription électorale peut être facilement comparé au nombre de reçus émis. Le coût de ce système ne serait pas disproportionné aux remboursements de taxe pour les dons politiques et il s'agirait d'un ajout moyennement progressif au code d'impôt (c'est-à-dire que les gens à revenu faible en profiteraient le plus).

Un jour férié ou une journée de travail de 4 heures pourrait permettre à tout le monde de voter. Le même principe s'applique à une période de scrutin de deux jours, ou pendant la fin de semaine.

La deuxième préoccupation, la différence entre la représentation réelle et les membres de la Chambre des communes, résulte de la tension entre les priorités des représentants et la reconnaissance de la légitimité du régime des partis.

À mon avis, il y a deux besoins majeurs en matière de représentation. Premièrement, le mot démocratie signifie que chaque individu devrait être traité de la même manière. La Chambre des communes devrait donc refléter le vote proportionnel de façon précise. Un autre principe fondamental du Canada est que chaque région (je ne discuterai pas des détails de ce qui constitue une région) mérite une voix égale. Ce comité semble avoir pour but l'équilibre entre ces deux besoins, et c'est ici que le fait d'ignorer le Sénat semble causer des torts. Je crois qu'un système de représentation proportionnelle donne un aperçu plus précis du premier modèle de représentation (en dehors de référendums continus) et un scrutin uninominal majoritaire représente le mieux les régions. Par conséquent, si une chambre est élue selon une méthode (représentation proportionnelle), l'autre chambre devrait être élue selon l'autre méthode (scrutin uninominal majoritaire). Il n'est pas nécessaire d'imposer les deux méthodes, ou une méthode partagée, à une seule chambre (Sénat ou Chambre des communes). Dans notre cas, il serait plus simple d'élire les membres de la Chambre des

communes selon la méthode de représentation proportionnelle, et les membres du Sénat selon la méthode de scrutin uninominal majoritaire. De cette façon, le besoin d'une réforme constitutionnelle considérable serait éliminé. (Si l'élection du Sénat a lieu sur une base nationale, les arguments des sénateurs actuels qui désirent rester en charge n'auront pas de poids, et il sera difficile pour le premier ministre de nommer qui que ce soit.)

J'aimerais noter que cette conversation est seulement valable si le régime des partis est accepté comme étant 100 pour cent légitime. Il me semble que les voix indépendantes ont peu de pouvoir dans un système de représentation proportionnelle; il s'agit là d'une perte qui devrait être soigneusement pondérée. De plus, en critiquant le système actuel, on présume que tous les votes sont exprimés par des lignes de parti et que les positions individuelles n'ont pas été considérées. Il s'agit d'une présomption énorme étant donné votre propre rémunération; j'ose penser que les électeurs ont réfléchi à vous choisir pour nous représenter. Autrement, vous n'avez aucun droit d'agir de façon indépendante. Enfin, en adoptant un système de représentation proportionnelle, il est impossible pour une circonscription de tenir une personne responsable de toute action, qu'elle soit positive ou négative.

Je crois que le public s'attend (pour le meilleur ou pour le pire) à ce que la Chambre des communes fonctionne en tant que chambre proportionnellement représentée. Dans le but d'équilibrer la chambre, j'argumenterais pour un Sénat élu selon un système majoritaire uninominal. Cela présente certains défis, mais je crois que si une réforme est nécessaire, cette méthode serait la plus efficace.

Malgré la réforme électorale, plusieurs mesures doivent être prises immédiatement pour améliorer la mobilisation électorale.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Sasha Harpe